



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE 4x4

Loisir ne veut pas dire dérive !!

Afin de pouvoir pratiquer avec passion la conduite en tout-terrain, nous nous devons d'adopter une attitude définie par des règles morales et légales pour pérenniser notre hobby 4x4.

Étant des grands amoureux de dame nature, nous rêvons de pouvoir explorer les milles et une merveille qui nous entourent.

Pour ce faire, nous parcourons des chemins, affrontons les obstacles, franchissons, franchissons, franchissons... Le 4x4 a toutes ces aptitudes.

Or, pour ne pas alimenter les cancans de nos détracteurs, nous avons établi la CHARTE de l'esprit 4x4 et le Code de Bonne conduite de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE 4x4.

Le CODE de BONNE CONDUITE **La CHARTE de L'ESPRIT 4X4**

Les voies ouvertes à la circulation publique (art. L362-1 du Code de l'environnement) peuvent être empruntées par les adeptes des différentes randonnées.

Les plaisirs de la nature, voir, écouter, toucher, ressentir et échanger avec les autres usagers ne peut se concevoir que par le respect :

DE L'ENVIRONNEMENT

- Rester sur les chemins, s'interdire le hors-piste.
- Respecter les espaces naturels, la faune, la flore, les cultures, et s'abstenir de toute cueillette.
- Respecter l'état des chemins, ne pas dégrader, en adaptant sa vitesse aux conditions météorologiques et au terrain.
- S'interdire de faire du feu, ne jeter aucun déchet. Faire en sorte que son passage soit imperceptible.
- Veiller au bon entretien de son véhicule.

DE LA REGLEMENTATION

- Appliquer le code de la route qui est le même sur les chemins ruraux que sur le reste de la voirie.
- Respecter les interdictions et restrictions de circulation.
- Respecter les balisages permanents et/ou occasionnels.

DE LA PROPRIETE PRIVEE

- Respecter scrupuleusement la propriété privée, son accès étant soumis à l'accord préalable de son propriétaire.
- Ne pas effrayer les animaux en pâture.

DES AUTRES USAGERS

- Rester courtois en toutes occasions.
- Prendre l'initiative du salut.
- Rester discret particulièrement près des zones habitées et respecter les normes d'homologation en matière de bruit des moteurs.
- Tenir les chiens sous contrôle, si nécessaire. (A la rencontre d'un autre usager)
- Laisser la priorité aux cavaliers, vététistes et piétons, couper le moteur si nécessaire.
- Respecter tous les utilisateurs et se faciliter mutuellement le passage,
- S'abstenir de gestes et de bruits intempestifs en présence d'un cheval ou de tout autres animaux.
- Proposer son aide aux personnes et aux véhicules en difficultés.

DE LA SECURITE

- Adapter sa vitesse à la visibilité, sachant qu'au détour du sentier le plus reculé peut surgir tout autre usager.
- Avoir une bonne préparation et condition physique.
- Bien connaître son itinéraire, s'informer des conditions météo.
- Avoir toujours du matériel en bon état, une trousse de secours et de réparation.
- Ne jamais partir seul, ou prévenir de son itinéraire.
- Privilégier en toute circonstance la sécurité des personnes et des biens par une attitude responsable.
- Se former le plus possible à la pratique du tout-terrain et à l'orientation.
- Ne pas pratiquer le 4x4 comme une compétition, mais comme un loisir où tout le monde à sa place.